

Compte-Rendu de la CAP AUE du 12 juin 2015

Lors de la CAP **FO AUE** a rappelé nos sujets de préoccupation :

- 1 Suites données au projet d'arrêté GRAF AUE transmis à la DGFP en mai ;
- 2 RIFSEEP et revalorisation des barèmes ;
- 3 Suites données à l'audit du corps AUE ;
- 4 AUE et perspectives au sein du MEDDE carrières, mutations, ancienneté...

• Suites données au projet d'arrêté GRAF AUE transmis à la DGFP en mai :

Le 20 mai dernier, la DRH informait **FO AUE** que le projet d'arrêté GRAF AUE modifiant les critères d'éligibilité était transmis à la DGFP. Les propositions faites par **FO AUE** aurait été prises en compte. **FO AUE** a demandé lors de la CAP :

- à quelle échéance la DGFP prévoyait d'approuver l'arrêté. **FO AUE** constate le décalage à la CAP d'automne le point d'ordre du jour sur les promotions au grade d'AUGE au titre de l'année 2015.
- même si le projet parti est en réelle avancée par rapport à l'arrêté en vigueur, certaines des remarques de **FO AUE** n'ont pas reçu de réponse et certaines propositions n'ont pas été reprises, ce à quoi **FO AUE** à de nouveau manifesté son mécontentement : par exemple le seuil retenu pour les Établissements Publics, loin de la réalité des EPA, EPF les plus courants ; les directeurs de projets ou de projet et experts de haut niveau auprès des DDT et DREAL qui ne sont pas aujourd'hui des emplois fonctionnels ne sont pas cités dans le projet. Enfin **FO AUE** regrette la non prise en compte des postes de direction en Agence d'urbanisme ou en CAUE, ces postes relevant du secteur privé, alors qu'ils constituent des parcours de carrière fort enrichissant pour le ministère et qu'à ces postes les AUE œuvrent activement pour les

politiques publiques du MEDDE et du MCC.

La DRH espère que l'arrêté sera approuvé en amont de la CAP AUE de l'automne pour élargir le vivier.

• RIFSEEP et revalorisation des barèmes : **FO AUE** a demandé de nouveau :

- où en étaient le calendrier de mise en place du RIFSEEP pour les AUE
 - quelle suite sera donnée aux demandes de revalorisation
 - à être associé aux réflexions sur les groupes de fonction
- et rappelle que la note de gestion actuelle ne prend pas en compte les diverses fonctions remplies par les AUE.

La DRH a précisé que le RIFSEEP sera mis en place en priorité pour le corps des AA au 1er juillet 2015 comme leur impose la DGFP, puis le passage des AUE sera étudié pour une mise en œuvre courant 2016. Un nécessaire calage des barèmes, plafonds et des règles entre MEDDE et MCC doit être étudié.

RH précise que dans l'attente la note de gestion des AUE actuelle reste en application.

FO AUE demande plus de concertation sur ce sujet mais regrette que le rendez- vous sollicité avec le département des rémunérations n'ait pas été programmé avant la CAP.

Lors du rendez-vous le 25 juin, le département rémunérations a indiqué que les AUE pourrait passer en RIFSEEP en 2016, que le plafond pourrait être augmenté à cette occasion, que l'effet barème ne donnerait pas beaucoup plus de rémunération car l'enveloppe ne devrait pas être augmentée puisqu'il n'y a plus de mesures catégorielles possibles. La note de gestion 2015 ne change pas. La DRH n'a pas demandé une réévaluation du plafond. **FO AUE** désespère de parvenir à une revalorisation

bien que chaque étape acquise laborieusement présente une avancée pour l'avenir.

Suites données à l'audit du corps AUE :

L'audit du corps des AUE a conduit à la mise en place de groupes de travail interministériels thématiques sur : les épreuves du concours AUE, la formation post-concours, la prospective. La DRH a fait un bilan succinct de l'état d'avancement de ces groupes de travail. **FO AUE** constate de nouveau que les DRH n'ont toujours pas associé les représentants des AUE à ces groupes malgré ses multiples relances et exige de l'être dorénavant dans le cadre d'un travail partenarial, constructif, par itération, au fil de plusieurs rendez-vous, avant finalisation des documents.

AUE et perspectives au sein du MEDDE carrières, mutations, ancienneté...

FO AUE alerte la DRH sur le manque de vision stratégique du ministère :

- quant aux mobilités : les AUE sont en concurrence avec d'autres corps sur certains postes à enjeu alors que les recruteurs connaissent souvent à peine le corps des AUE et ses atouts. Certaines pratiques existent au sein des autres corps favorisant les parcours sur place notamment d'ingénieurs au détriment d'AUE compétents et méritants.

- Les postes proposés aux sortis d'école : trop peu de postes de chef de service, et des postes connotés « A » ont été proposés. La DRH ne devrait pas s'en satisfaire et retenir ce type de poste. En 2015, 3 AUE sur 5 auront des postes d'encadrement (chef de service ou adjoint chef de service)

- Dans le cadre des réorganisations territoriales, la concurrence entre A+ va être renforcée par la raréfaction des postes d'encadrement et les AUE risquent encore de subir les conséquences de la méconnaissance de leurs compétences et expertise.

La DRH précise quelques données factuelles à ce jour :

- 33 AUE sont en poste en DREAL actuellement + 1 AUE en emploi fonctionnel : 34 au total
- dont 12+1 AUEC et 21 AUE

- au total il y aurait 11+1 AUE/AUEC concernés par la fusion des régions.

FO AUE demande à la DRH d'avoir une action pro-active de communication auprès des préfets et DREAL préfigureurs pour une meilleure connaissance du corps des AUE et des AUE en poste dans leur future région notamment.

Promotions AUGÉ 2014 :

La première promotion AUGÉ a vu 5 AUEC promués lors de la CAP de juin. **FO AUE** a dû demander en pré-CAP à ce qu'un point de procédure soit éclairé. La DRH et la DGFP ont précisé que les AUEC en détachement sur emploi fonctionnel restent gérés par leur ministère d'origine et donc promouvables dans la limite du contingent du ministère concerné.

Promotions à l'échelon spécial des AUEC au titre de 2014 et 2015

Les premières promotions à l'échelon spécial des AUEC ont vu 2 AUEC promués en 2014 et 2 AUEC en 2015. **FO AUE** invite les AUE éligibles à évoquer en entretien individuel la possibilité pour leur hiérarchie de les proposer à la DRH.

Mobilités CAP juin 2015 :

12 AUE/AUEC ont demandé une mobilité au titre de ce mouvement : 3 sont assurés d'obtenir un poste demandé, 2 dépendent de la vacance du poste, 7 n'ont pas été classés en 1er par les recruteurs ou ont reçu un avis défavorable. **FO AUE** a dû demander que la DRH précise les raisons de chaque réponse apportée par les recruteurs.

Nouvelles des AUE élèves et des AUE reçus au concours :

Les 5 AUE élèves ont présenté leur PFE le 2 juillet et rejoindront leur affectation le 1^{er} septembre.

8 candidats ont été reçus au concours AUE. C'est une promotion importante qui commencera sa formation à la rentrée.

Prochaines étapes :

pré CAP le 8 octobre
CAP le 21 octobre

Faites nous part de vos questions et observations sur les points évoqués dont nous verrons l'avancement en CAP.

Les coordonnées de vos élus FO

AUEC

Thierry HUBERT	☎ 01 40 81 88 40	☒	DGPR
Fabienne ROQUIER-CHAVANES	☎ 01 82 52 49 25	☒	DRIHL
Agathe ANDRE-DOUCET	☎ 04 34 46 60 87	☒	DDTM34
Anne GUILLABERT	☎ 04 72 61 62 89	☒	SGAR Rhône-Alpes

AUE

Eric GALMOT	☎ 01 40 61 82 12	☒	DRIEA
Véronique MONSENEGO	☎ 01 40 61 81 83	☒	DRIEA
Jamila TKOUB	☎ 05 56 24 84 37	☒	DREAL Aquitaine
Jean-Pascal BEZY	☎ 01 60 56 71 10	☒	DDT Seine et Marne

Bulletin d'adhésion

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.

Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière PETULTEM.

NOM :

PRENOM :

SERVICE :

ADRESSE :

TELEPHONE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

SN FO-PETULTEM

MEDDTL - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud – 30, Passage de l'arche
92055 - Paris La Défense Cedex 04